

Règlement intérieur

Mercredis du 1^{er} trimestre 2019

Horaires

L'heure d'arrivée s'échelonne de 9h à 10h. Les enfants repartent entre 17h et 18h. Les enfants inscrits pour la matinée repartent à 12h30 (avant le déjeuner) ou à 13h30 (après le déjeuner). Ceux inscrits pour l'après-midi arrivent à 12h30 et prennent le repas sur place ou à 13h30 (après le déjeuner).

Si l'enfant est récupéré par une tierce personne, cela doit être convenu au préalable avec Into the woods (autorisation à télécharger sur le site). La présentation de la carte d'identité sera alors obligatoire.

Repas

Le déjeuner est à fournir par les parents. Celui-ci sera stocké au réfrigérateur et le repas pourra être réchauffé sur le gaz (pas de four à disposition). Une collation matinale et un goûter composés de produits bio (fruits, pain, jus de fruits, compotes, confitures) ainsi qu'une eau de très bonne qualité (filtrée et osmosée) sont fournis par Into the woods. Les allergies et régimes alimentaires, s'ils sont stipulés dans le bulletin d'inscription, sont respectés.

Équipements

En raison de la saison hivernale, il est absolument nécessaire que chaque enfant dispose des vêtements suivants :

- des chaussures chaudes et imperméables type randonnée ou bottes fourrées
- des chaussettes chaudes
- un manteau chaud avec une capuche
- un k-way
- un pantalon chaud avec éventuellement des collants ou un legging à porter en dessous
- un maillot de corps suffisamment long pour bien couvrir le dos de l'enfant quelle que soit sa position
- des gants
- un bonnet ajusté à la tête de l'enfant, c'est-à-dire qui « tient bien » et lui permet de voir aisément (!)
- des chaussons
- un change complet, une petite serviette de bain et une bouillotte contenus dans un sac

Les enfants vont passer leurs journées dehors à bricoler, jouer dans la terre et la boue, peindre, s'asseoir par terre, sauter dans des flaques, être auprès du feu, ... Choisissez donc des vêtements qui ne « craignent rien ». Les vêtements blancs et jolies robes sont à proscrire...!

En plus de cela, prévoir un sac à dos avec une ou plusieurs petites boîtes pour y conserver des trésors, une gourde et un paquet de mouchoirs. Il est possible aussi de se munir de petit matériel d'observation de la nature et/ou d'un livre.

Si le temps l'exige et que l'enfant ne dispose pas des vêtements lui permettant de passer une journée confortable, Into the woods se réserve le droit de ne pas l'accepter pour la journée.

Objets électroniques et de valeurs

Les objets électroniques, notamment les tablettes et téléphones portables sont interdits. Il est conseillé de ne pas amener ni porter d'objets ou de vêtements de valeur. Into the woods décline toute responsabilité en cas de perte ou dégradation.

Pratique d'activités à risques mesurés

Pour grandir, l'enfant doit avoir suffisamment de liberté et la possibilité de vivre une large palette d'expériences. En pédagogie par la nature, les éducateurs permettent aux enfants de grimper à des arbres (à une hauteur raisonnable) ou d'utiliser des outils tels que des couteaux. Le risque zéro n'existe pas... mais les risques sont dits mesurés parce qu'ils sont toujours pris en fonction des aptitudes de l'enfant (concentration, dextérité, respect des consignes de sécurité, ...). Les enfants ainsi responsabilisés sont généralement très attentifs et les blessures comme les coupures sont rares et sans conséquences.

Maladies

Les maladies physiques ou mentales d'un enfant doivent absolument être portées à la connaissance d'Into the woods.

Quand un enfant tombe malade, et à partir de 38°C de fièvre, les parents sont prévenus et doivent faire leur possible pour venir le récupérer dans les meilleurs délais.

Acompte et règlement

Le coût pour le trimestre s'élève à 770€ pour la journée complète.

Le coût du trimestre pour la demi-journée est de 385€.

Je soussigné(e), _____, atteste avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et me trouver en accord avec celui-ci.

A _____

Le _____

Signature